REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU FRONSADAIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET COMMUNAUTAIRE N°24600 (2)

Numéro SIRET: 24330139700028

POSTE COMPTABLE : TRESORIE DE LIBOURNE

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET : BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndical mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné a budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	•
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	(
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	1
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11
III - Vote du budget	12
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes (6)	,17
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2,2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	19
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27 28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	32
A5 - Etalement des provisions	33
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	36
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	37
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	38
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	39
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	40
A10.3 - Opérations liées aux cessions	41
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	42
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	43
A11 - Etat des travaux en régie	44 45
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	47
B - Engagements hors bilan	47
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.6 - Etat des engagements reçus	53
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56

56

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	57
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	58
C1.2 - Actions de formation des élus	60
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	66
C3.6 - Identification des flux croisés	68
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	69
D2 - Arrêté et signatures	70

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative,

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

- (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers,
- (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées,
- (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Carl INOFF		
Code INSEE	CC DU FRONSADAIS	CA
33414		CA
33414	BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900	2020

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	17 256 249

Potentiel fiscal et fi	nancier (1)	V-1	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	8.01	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0.00	0,00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00 %	0.00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	169,66 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Comprehant au moins une commune de 3 900 naturains et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »...
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE	A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А 0,00	G 138 179,88
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 234 436,28	н 0,00
		+	+

REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 138 179,88 (si déficit)	(si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	

TOTAL (réalisations +

	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	372 616,16	= G+H+I+J	372 616,16
r=				,	
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	138 179,88	= G+I+K	138 179,88
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	234 436,28	= H+J+L	234 436,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	372 616,16	≈ G+H+I+J+K+L	372 616,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	And the second
014	Atténuations de produits	0,00	MARK THURST ST
65	Autres charges de gestion courante	0,00	NOTE OF LANSING
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges	STATE OF THE PARTY OF	0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

CC DU FRONSADAIS - BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION DE FONCTIONNEMENT CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	ovés (ou restant à	emplover)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	CONTRACT Y			No.
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00		400	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 138 179,88	THE WAY		0.00	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		RECEITES DE F	CITOINIVE	ICIVI		
Chap.	Libellé		Crédits emp	ovés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes de gestion courante	138 179,88	138 179,88	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	THE REAL PROPERTY.		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	NESTED		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0,00
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	fmmobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	, 0,00	, 0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	3 5 1 700	1 200	
	Total des dépenses financières	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0.00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	BANK NOTE
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	"FETTER NOT IN	0.00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	SHATE RIVE	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

CC DU FRONSADAIS - BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 - CA - 2020

Chap.	Libellé		its ouverts DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2)	234 436,28			
1001	Colde d'execution positii reporte de N-1					

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté),
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes,
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de teis travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	THE STATE OF THE S	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	1000	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0.00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	BUSINESS TO STREET	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67	Charges financières Charges exceptionnelles	0,00 0,00	0,00	0,00
68 71	Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0.00	0.00
D (Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			138 179,88

	INVESTISSEMENT	Opéra	tions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	234 436,28 0,00	0,00	234 436,28 0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		V. F.	0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	(9)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	San .	August 0	0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissementTotal		234 436,28	0,00	234 436,28
D 00	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié,

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement »

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	Transfer Line	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	Parallel Months	0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	Timber 15	0,00
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	138 179,88 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	138 179,88 0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	138 179,88	0,00	138 179,88
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 0,00	- 1177	0,00 0,00
13 15	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00		0,00 0,00
19	Neutral, et régul. d'opérations	(TB) - 1-23	0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	00,00 00,00 00,00 00,00 00,00 00,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00 0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	0,00	0,00
3.7.	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			234 436,28

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emple	vés (ou restant a	employer)	
art (1)		Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
TOTA	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	and the second			16 3
	TOTAL DES DEPENSES REFLLES = a+b+c+d+e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00		W - 19	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		1021	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	HOROTE TIL		0,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	138 179,88				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ~ ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	Out did	Crédits empl	ovés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations et participations	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	138 179,88	138 179.88	0.00	0.00	0.00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0.00
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES = =a+b+c+d	138 179,88	, 138 179,88	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	1000		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	1 120		0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00	0,00
R 002 Exc	Pour information cédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00			<u> </u>	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

F CIAN GA GAIGAI AGG IGITE	ad comple rozz
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reques en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 436,28	234 436.28	0.00	0.00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	234 436,28	234 436.28	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00,	0.00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0.00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	234 436,28	234 436,28	0,00	0.00
1	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	Tinta III	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	RUSSIN	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

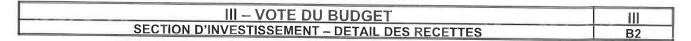
⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détait des opérations pour compte de tiers,

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192,

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00	0.00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0.00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	0.00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0.00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0.00	0.00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00		18700	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTA	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
T	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	234 436,28		<u> </u>	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042,

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	ΛI
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des ren	Montant des remboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le num é ro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor					The second	
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	00'00	00,00	0,00	00'0

(1) Circulaire n° NOR; INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorene ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorene sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorene pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au comptabilisé au co compte 6618. CC DU FRONSADAIS - BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 - CA - 2020

N .	DE DETTE A2.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		A2.2 -	AZ.Z – KEPAKII	ION PAR	IIION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	EITE (hors 1644	9 et 166						
					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		j					
			Date					Taux initial	nitial		Pério-		Possibilité	Caté.
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)	September 1				00'0			100						September 1
164 Emprunts auprès des					00'0		F-15-75	個		1				
établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					00'0	- 13					100			
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option					00'0									100
de tirage sur ligne de trésorerie (total)		S. E								THE STATE OF THE S		100		
165 Dépôts et cautionnements reçus		大学の	はないの	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	00'0		Month of	1000		100	100			The state of the s
(Total)		1						diam'r.						170
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									The state of the s
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0						1 4			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									6-10
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0								200	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0								Name of the least	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00						No.			
1681 Autres emprunts (total)					00'0								27	

CC DU FRONSADAIS - BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 - CA - 2020

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			c c					Taux initial	nitial		1		Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) de contrat) de file	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
				A STATE OF THE PARTY OF THE PAR				100				Street, Square, Square	Spine Control	Section of the last
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					0,00									681
Total général				Sales of	00'0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation,

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de laux d'intèrêt : F * fixe * V : variable simple ; C * complexe (c'est-à-dire un laux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuet de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex.: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre,

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser,

(8) Catègorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

\ 	A2.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					L				/			
						norunts e	Emprunts et dettes au 51/12/N	-				
			وتتموينه				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	0000	00'0
164 Emprunts auprès des		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
etablissements financiers (Total) 1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'0					00'0	00,00	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0000	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0	100	04	To the same		00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0			-		00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	The same	0,00		00'0		118		-28-1	00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00,0		00'0			7		00'0	0,00	00'0	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00.00	00'0
Total général		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégone d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture,
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

N - AMMENTS
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dù au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes boniffées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)								1						
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00,00
Barrière simple (B)						X								
TOTAL (B)	STATE OF THE PARTY OF	00'0	00'0	1		- L			00'0			00'0	00'0	0,00
Option d'échange (C)		The second second							100					
TOTAL (C)		0,00	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)									Total Services	100	A SE			A STATE OF
TOTAL (D)		00,00	00'0	The same of			To the second		00'0	3		00'0	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												10		à:
TOTAL (E)	上編組成五年	00'0	00'0	No. of Street, or other Persons and Street, o	No. of Lot				00'0		60	00'0	00'0	0,00
Autres types de structures (F)	THE REAL PROPERTY.													The state of the s
TOTAL(F)		00,0	00'0				S To See		-00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0					U.,	00'0			0,00	00'0	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(8) Montant, index ou formule,

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte,

⁽⁴⁾ Indiquer a classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 ; écarts d'indices hors zone euro / 6 ; autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie 🥫 indiquer le montant de l'indemnilé contractuelle de remboursoment définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année,

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS
--------------	---

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Inc	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de	0	0	0	euro	0	
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	produits % de l'encours	00'0	00'00	0,00	00'0	00'0	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	A STANSON STAN
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	188
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00,00	00,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	THE PERSON NAMED IN
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(U) Munipincateur Jusqu'a 3 ; munipincateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	SERVICE OF THE PERSON	0
(F) Autres types de structures	% de l'encours			The second second	- Wate	1000	00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles,

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

			-	20.00	200	200	AES PEINE BES SI EIGHISING BE SOSTEIN SINE (1)	(1)					
	Emp	Emprunt couvert						Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 31/12/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	The second second	00'0					00'0		*		00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0		No.		00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0	8				00'0				00'0	00'0	00'0
Total		00'0		The state of the s			00'0				00'0	00,00	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage,

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts ; A ; annuelle, M : mensuelle, B ; bimestrielle, S ; semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

ΛI	A2.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						, , , ,		
				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ture		
Instruments de couverture		Taux payé		Taux recu (7)	(2	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ilgne, indiquer le numéro de contrat)	Reference de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)		SAME AND PROPERTY.				00'0	00'0	
Taux variable simple (total)					1	00'0	00'0	
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	
Total				The state of the s		00'0	00'0	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du faux constaté sur l'année.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

NNEXES	BOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT A2.6
IV – A	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOUR

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du	Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Carac	Caractéristiques du taux	np s	Coût d	Coût de sortie (10)	Annuité de	Annuité de l'exercice	е Ш У
(Four chaque lighte, indiquer le numero de contrat)	Année	Profil (5)	ment ment	preteur ou cher de file	ф	réaménagé	elle	se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	00'0							00'0	0,00	00'0	00'0
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	00.0		211.00		38	My -			0,00	00'0	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées,

(2) Pour les empronts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre,

(7) Type de taux d'intérêt. F.: fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (8) Indiquer le type d'index (ex. Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange èventuel et comptabilisés à l'article 668.

N	IEE N A2.7
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNI

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

Annuité payée dans l'exercice (s'il y a	lieu)		Capital	00'0
Annuité payée dan	lie		Intérêts	00'0
			icne de l'exercice	00'0
			Capitar restant dú au 31/12/N	00'0
Profil d'amortissement et périodicité de	remboursement (6)		Contrat renégocié	
Profil d'am et pério	rembour		Contrat	
Nominal			Contrat renégocié (5)	00'0
Non			Contrat initial	
		cié Taux act.		
		Contrat renégocié Index (4)		
Taux (2)		Ц	Type de taux (3)	
F		_	Taux	
		Contrat initial	Index (4)	
			Type de taux (3)	
Durée résiduelle en	années	_	con- t trat r rené- al gocié	
rés			ur Gon- trat initial	
			du ronégocia- Organisme préteur trat tion	
		Date de	renégocia- tion	
	Date de	souscrip-	tion du contrat initial	
		N° du contrat	d'emprunt	Total

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer: F. fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, îndiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres,

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A ; annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : brimestrielle, S : semestrielle, X autre.

	A2.8
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
	MENTS

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont	nt
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
Auprès des organismes de droit privé	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00
Auprès des organismes de droit public	00'0	00'0	00'0	0.00	00.0
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(</u> ex : émissions publiques ou privées)	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge. l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les CGCT) : €	immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un a	an (article R. 2321-1 du	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEX	(ES	· IV
ELEMENTS DU	BILAN	
ETAT DES PROV	ISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

			INOVIOIONO			
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	, 0,00		0,00	0,00	0,00	, 0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement,

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	234 436,28	234 436,28
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	234 436.28	234 436,28
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	234 436,28	234 436,28
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	0.00	0.00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	234 436,28	0,00	0,00	234 436,28

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00
	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		,
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59,	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0.00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	234 436,28	0,00	234 436,28

8	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	234 436,28
Ressources propres disponibles	IV	234 436.28
Solde	V = IV - II(3)	0.00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.2
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0.00	0.00	0.00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = J - (JI + JIJ).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
	TOTA	L		0.00	0,00	0,00	0.00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

\ \	A9
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 - (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes, (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux	The state of the s			J. J. S. 81
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition	Elite the second of			
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		, 0,00	, 0,00	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		- 100 554				LESSON.	
Cessions à titre gratuit			TEND LOS			- U-ox Bu	
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage				THE REAL PROPERTY.	Contract of		
Mise à la réforme							11237
Divers							
TOTAL GENERAL	A Property of	0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date Désignation du bien		Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			Walley House	
		0,00	0,00	00
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				REMINERAL
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de Désignation du sortie bien		Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit			W 5				
	_	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition			EEA			M.H.	
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers	Principles - 1				(1)		27-37
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	War Park Sales	0,00		1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1			0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CECTION D INVESTIGATION	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0.00

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant				
Recettes 72 (I)	0.00				
Recettes réelles de fonctionnement	0.00				
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - 8015 - FTAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

				_										- //
Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital		00'0				00'0				o	00,0		00'0
Annuité garan l'exe En intérêts (8)			00'0				00'0				000	0,00		00'0
Indices ou devises pouvant	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt						1	(A)						
Catégorie d'emprunt	(7)													
constaté e (6)	Niveau de taux				1				O.					H
Taux moyen constaté sur l'année (6)	Index (4)													
Tau	Taux (3)			10				90						
itial	actua-			19				A.S.				i		
Taux initial	t Index (4)	1		-				- 0	Ì			į		3
: s	ts Taux (3)							1			8)		1	
Périodi- cité des rem- bour-	o			3		BE.				i				
Durée rési-	duelle											ď		
restant 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N		00,0		00'0				00'0				00'0	
Capital dû au														
t initial			0,00				00'0			00'0			00'0	
Montant initial														
Organisme prêteur ou	chef de file			Lie	55	ě.		Or.	Market.	THE REAL PROPERTY.	L	į		
Orga			B			1								
Année de mobilisation et mobilisation et profile de d'amortissement de l'emprunt (1) Pemprunt garanti grantifier de l'emprunt (2) Periodi de de de l'emprunt garantifier de l'emprunt (3) Periodi de				Contraction of					H				1	
tion et il sement unt (1)	Profil		1		-		500							
Année de mobilisation et profil d'amortissement	Année			DI LE	THE STREET			14					2	
Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des	collectivités ou des EP (hors logements	sociaux)	Total des emprunts	autres que ceux	contractés par des	EP (hors logements	sociaux)	Total des emprunts	contractés pour des	opérations de	logement social	TOTAL GENERAL

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...),

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur	en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	П	138 179.88

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/#	0.00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC DU FRONSADAIS - BUDGET ZONE D'ACTIVITE N°20900 - CA - 2020

IV – ANNEXES	2
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 3/1/12/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre	s engagements donnés				0.00	0.00	0,00
Au profit d	'organismes publics				0.00	0.00	0.00
Au profit d	'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
	TO'	TAL			0.00	0.00	0.00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

⁻ la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			en années		l'origine	31/12/N	cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	1	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
Entreprises		
Personnes physiques		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>	,	i e
<u>Communes</u>		
Etablissements publics (EPCI, EPA. EPIC,)		
Autres		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

TOTAL Reste à employer au 01/	01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/	12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OIJ EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	3 (3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	0,00	00'0	00,00	00,0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		000	0.00	0.00	00.00	00,0	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (9)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)	5 3 5 5 5 5 5	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Page 58

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Empiois budgetaires créés par l'assemblée délibérante, Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	λ!
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

				(Sams) 11/2 (11/2 Sams)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMI	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL		大 有效		0,00	THE WORLD THE PARTY OF THE PART	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

I ECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MT : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sporfit.
CULT : Culturel
CULT : Culturel
MM : Ammation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filère.

(3) REMUNERATION: Réference à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT; Motif du contrat (foi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-1, "article 3, "article

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI), Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex ; « contrats aidés »),

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1 2

C1.2 – ACTIONS DE F	ORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)
ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Délégation de service public (3) Détention d'une part du capital	
Détention d'une part du capital	
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	,

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ::.,),

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3 1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3 2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées ;

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3 3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	1
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C2 E

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
RECETTES	234 436 28	234 436,28	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
DEPENSES	138 179,88	138 179,88	0,00	0.00
RECETTES	138 179,88	138 179,88	0.00	0.00

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	234 436,28	234 436,28	0.00	0,00
RECETTES	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT			0,00	0,00
DEPENSES	138 179,88	138 179,88	0.00	0.00
RECETTES	138 179 88	138 179,88	0,00	0.00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	372 616,16	372 616,16	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	372 616,16	372 616,16	0,00	0,00

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

⁽¹⁾ Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnaliséesqui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	i i
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	
ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0.00	0.00
RECETTES	0,00	0,00	0.00	0,00
FONCTIONNEMENT				3,100
DEPENSES	0,00	0.00	0,00	0.00
RECETTES	0,00	0,00	0.00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats	Restes à réaliser au	
SECTION	(BP+DM+RAR N-1)	ou titres (2)	31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
RECETTES	234 436,28	234 436,28	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				0,00
DEPENSES	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00
RECETTES	138 179,88	138 179,88	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	372 616,16	372 616,16	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	372 616,16	372 616,16	0,00	0,00

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	63.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT			51112	
Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,0
FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,0
Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,0

2 – PRESENTATION CONSÓLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

		reciproques)		
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT			UITE	
Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
FONCTIONNEMENT		00,00	0,00	0,00
Dépenses Recettes	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 32 Nombre de membres présents : 23 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES:
Pour: £6
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par (1) Le 125 Vice - Vice A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 07/04/2021 Le PRESIDENTE de Fance

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 07/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARBE Richard	Pouvoin
BAYARD Jean-Marie	
BEC Dominique	
BERGEON Serge	
BEYLY Dominique	
BIGOT Christian	E Sylor
BOULIN Sylvie	
BYTNAR Isabelle	3
CENNI Mickaël	
CHIAROTTO Alain	4.9 TWO
CHOLET-GABARD Eric	Dx cauxé
DARCOS Murielle	Olaver -
DUBOUREAU Jean-Marc	
DURANT Marcel	Poussi
DUVERGER Philippe	Al
EYHERAMONNO Mauricette	Syeny
GALAND Jean	
GARBUIO Laurent	A STORY
GASTEUIL Jean-Pascal	Excust
GREAULT Valérie	AH
JANICOT Laurine	

	IV – ANNEXES	IV
	ARRETE ET SIGNATURES	D2
LESCOUL Caroline		Cont
LOCHON Nathalie) SUVAN
MONDON Sylvie	6	Salt .
MONTION Alain		
MURAT Patrice		Cruse
PALMISANO Frédéric		Example
REGIS Marie-France		
RICHARD Nathalie	ı L	Excusée.
TILLET FAURIE Martine	e e	100000
VALEIX Guillaume		
VIGIER Valérie		Me

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 12/04/12/1

A Saint-Germain de la Rivière,le 12/24/201

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.